

Gard Nature

Mas du Boschet Neuf
30300 Beaucaire
Tél. : 04.66.02.42.67
E-mail : gard.nature@laposte.net
Web : www.gard-nature.com
Observatoire : www.naturedugard.org

A Beaucaire le 13 décembre 2007

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Madame le Maire
Mairie de Beaucaire
place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

Objet : Enquête publique en vue de l'implantation de l'usine Powéo à Beaucaire.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Madame le Maire de Beaucaire,

Nous nous sommes rendus le 10 décembre en mairie de Beaucaire afin d'étudier le dossier d'enquête publique relatif au projet d'installation classée pour l'environnement (usine thermique de la société Powéo) sur le territoire de Beaucaire.

Comme lors de la récente enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaucaire, nous souhaitons vous informer de certains éléments réglementaires en matière de conservation du patrimoine naturel.

Nous avons fait remarquer, par notre courrier en date du 6 novembre 2007 que l'étude d'impact initiale était très largement insuffisante en terme de prise en compte de la biodiversité du site... Nous vous rappelons que la procédure d'étude d'impact est un dispositif obligatoire et que les maîtres d'ouvrages ont l'obligation de fournir des résultats complets à travers cette étude. Or, il se trouve que les manquements de l'étude d'impact sur laquelle s'appuie l'enquête publique sont manifestes en ce qui concerne la prise en compte des habitats naturels du site, de l'avifaune migratrice et des enjeux de conservation décrits par les directives CEE 79/409 et 92/43.

Le document d'enquête publique présente, en page 17/86 de la partie 3, le paragraphe 1.1.8.2 : « Faune-flore sur le site ».

Comment peut-on prétendre réaliser un diagnostic de la faune, de la flore sauvage et enjeux écologiques présents sur le plateau de Beaucaire via une analyse de terrain réalisée en période hivernale ? Les diagnostics écologiques doivent en effet s'effectuer en périodes printanière et estivale (périodes de végétation et de reproduction animale) pour être valides. C'est pourquoi l'étude environnementale est gravement erronée (exemple de morceau choisi : « Le site d'étude n'héberge pas de chauves-souris » : bien sûr que si, mais elles ne volent pas en hiver !).

Nous souhaitons mettre en garde la commune sur les insuffisances flagrantes du diagnostic initial qui pourraient mettre la collectivité en situation difficile au cas (...)

où un recours serait déposé par une quelconque partie civile devant le tribunal administratif de Nîmes pour "vice de forme".

C'est pourquoi nous demandons que l'étude d'impact soit refaite. A l'heure où l'écologie occupe une place majeure dans notre société, il est indispensable que les nouveaux projets industriels de notre pays fassent preuve d'exemplarité en matière de développement durable et de prise en compte de l'environnement, en particulier dans le respect scrupuleux des procédures légales.

Nous porterons une attention toute particulière sur la bonne réalisation de cette étude complémentaire, étant attendu que :

- * le diagnostic faune-flore-habitats soit réalisé selon le calendrier écologique (et non un calendrier administratif),
- * l'étude définisse les enjeux locaux au regard des engagements communautaires de conservation du patrimoine naturel,
- * soient précisément définis les différents impacts écologiques attendus de l'implantation de l'usine et de ses accès,
- * les mesures complètes destinées, à réduire, à compenser les effets négatifs et à accompagner le projet (perte de milieux naturels, destruction d'espèces protégées) soient décrites et chiffrées.

Comme mentionné dans notre précédent courrier, nous espérons que notre contribution vous apportera, Monsieur le Commissaire enquêteur, Madame le Maire, quelques éléments d'informations destinés à aider la commune de Beaucaire à mieux préserver son capital naturel et culturel.

Restant, comme toujours, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, Madame le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Dans le but d'information de nos concitoyens défini par nos statuts, et devant le peu de cas apporté à notre précédente contribution, une copie de ce courrier sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Gard,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes,
- Monsieur le Ministre de l'Ecologie
- Monsieur le Président de la Communauté Européenne,
- et mis en affichage public sur le site Internet de l'association.

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente
Cécile Veyrat

